

Je ne sais pas si la Société a eu raison ou non d'interpréter à sa manière ce que la Chambre a fait. Néanmoins, voici le point de vue reflété par la page 9 de ce rapport.

Lorsqu'il a adopté la loi nationale sur l'habitation en 1954 le Parlement n'avait jamais eu l'intention que la Société devienne un important fournisseur d'argent hypothécaire.

C'est dans cet esprit que la loi a été appliquée. C'est dans cet esprit que la Société centrale d'hypothèques et de logement a fonctionné. C'est dans cet esprit, semble-t-il, que le Parlement a adopté la loi en 1954; il n'avait pas l'intention que la Société centrale d'hypothèques et de logement devienne un important fournisseur d'argent hypothécaire. Nous constatons cependant que c'est précisément ce qui arrive depuis une couple d'années; le ministre nous a donné la statistique. Elle est consignée quelque part au hansard. Je n'ai pas à m'y reporter. La même statistique figure également dans le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont j'ai déjà parlé deux ou trois fois.

Nous avons constaté depuis deux ans que les institutions privées de prêt, compagnies d'assurance, sociétés hypothécaires et banques, ont manqué à leur devoir envers la société en refusant d'avancer de l'argent pour l'habitation. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a dû entrer en scène et de nouveau nous sommes obligés d'accroître, en vertu de la résolution dont nous sommes saisis, le montant des fonds mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

En 1955, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a fourni que 2.7 p. 100 des fonds en vertu de la loi, de sorte qu'un cinquantième du montant d'argent dépensé pour la construction domiciliaire sous l'empire de la loi provenait de la société. En 1956, ce montant a été doublé et représentait près de 4.8 p. 100 des fonds, de sorte qu'un vingt-cinquième de l'argent en vertu de la loi nationale sur l'habitation provenait de la société. Mais en 1957, nous avons constaté que le gouvernement fédéral et la société devaient participer dans une plus grande mesure encore à la construction d'habitations et que près de la moitié de tout l'argent dépensé au Canada provenait de la Société centrale d'hypothèques et de logement ou du gouvernement. Cela ne cadre pas beaucoup avec l'attitude affichée lorsqu'on a proclamé les raisons de l'adoption de la loi; on a dit notamment que la société ne devait jamais devenir un important fournisseur d'argent.

Nous sommes maintenant un important fournisseur d'argent. Dans une seule année, sauf erreur, nous avons fourni la moitié de tout le montant d'argent prévu par la loi

même et encore en 1958, si je me souviens bien de ce qu'a dit le ministre, nous nous trouvons à peu près dans la même situation, fournissant encore presque la moitié de tout le montant d'argent prévu par la loi nationale sur l'habitation. Si ce ne sont là des raisons suffisantes pour reviser la loi complètement, j'ignore s'il en existe, et pour changer l'attitude du gouvernement pour ce qui est de permettre l'achat de maisons aux gens qui en ont besoin, pas nécessairement suivant la demande effective comme c'est l'habitude actuellement. A moins de pouvoir faire quelque chose en ce sens, nous vacillerons encore dans nos progrès. Ces petits salariés continueront de constater que l'achat d'une maison dépasse leurs moyens. Ils trouveront encore les taux d'intérêt trop élevés et que, pour une raison ou pour une autre, ils sont hors d'état de porter leurs revenus annuels au niveau permettant l'achat d'une maison.

J'espère que le ministre prendra la chose en considération. Connaissant sa radieuse bienveillance, qui s'accroît maintenant qu'il a vu les croix et les jonquilles qui poussent dans notre province d'origine, j'espère qu'il nous reviendra joyeusement raffermi dans ses convictions socialistes pour soumettre les modifications à la loi qu'exige la satisfaction des besoins et des désirs de la population.

(Texte)

**M. Bourget:** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler bien longuement sur le projet de résolution que nous étudions actuellement. Toutefois, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter sincèrement l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) du magnifique exposé qu'il a fait sur la question du logement. Il me fait aussi plaisir de signaler que l'honorable ministre a traité la question sur un plan élevé, et je suis d'avis que les députés qui ont pris part au débat jusqu'à présent ont eux-mêmes essayé de s'en tenir sur le même plan lors de leurs observations. A mon sens, monsieur le président, une telle attitude indique bien que les honorables députés comprennent l'importance de ce problème, tant au point de vue économique que social, et je suis d'avis que nous pouvons dire que tous les partis, en cette enceinte, ont toujours favorisé l'adoption de mesures qui avaient pour but d'améliorer la situation du logement dans notre pays.

Je m'en voudrais aussi de ne pas souligner le magnifique travail qui a été accompli par les hauts fonctionnaires et les employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il m'a été donné, au cours des années 1953 à 1957, de travailler en étroite collaboration avec eux et j'ai été en mesure de constater le dévouement et la diligence qu'ils apportaient à l'exercice de leurs fonctions.